

LA 'CITOYENNE'

ASSURANCE DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de
S. G. Mgr. BOURGET, Evêque de Montréal

Bureau Central, 175, Rue St. Jacques,
MONTREAL

Sir HUGH ALLAN, President

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,

Gérant département de la vie.

11 JANV.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux clients et au public qu'il vient de

Former une Société

avec M. LOUIS H. LAFLEUR, ci-devant marchand de St. Michel d'Yamaska, et qu'à l'avenir les affaires seront faites sous la raison sociale de

Gélinas, Lafleur & Cie

SEVERE GÉLINAS.

MM. G. L. & Cie. prennent la liberté d'attirer l'attention du commerce de détail de la ville et de la campagne, sur leur magnifique assortiment de NOUVEAUTÉS DE TOUTES SORTES et d'avertir MM. les marchands qu'ils trouveront chez eux, au

No. 256, RUE ST. PAUL

Toutes les facilités possibles pour la transaction des affaires, et ils sollicitent respectueusement une part de leur patronage.

21 fév.—bs

LA PROCHAINE

EXPOSITION PROVINCIALE

Aura lieu cette année à

MONTREAL

Dans la semaine commençant le

15 Septembre prochain

De plus amples détails seront donnés plus tard.

GEORGE LECLÈRE.

27 février.

LA MEILLEURE POUDRE A BOULANGER

QUI EXISTE.



Est la seule origine et authentique.

ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS

Vendue par tous les Epiciers. 62

A VENDRE

800 tonneaux

BON FOIN

BIEN PRESSÉ

Ballots pesants 260 à 300 lbs.
et au-dessus.

5,000 minots d'Avoine
1,000 " de Pois

S'adresser à

ED. CARON,

RIVIERE-DU-LOUP (EN HAUT.)

LOTÉRIE VILLE-MARIE

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETS

\$1.00 CHAQUE

PRIX	VALEUR
Une propriété (Rue du Bassin, Montréal) loyer annuel, \$500.....	5,000 00
Deux lots de terre (Rue St. Denis et Tamouries) \$700 chaque.....	1,400 00
Huit lots de terre (Chemin Ste. Catherine) à \$300 chaque.....	2,400 00
Quarante-huit lots (Côte Ste. Catherine) à \$150 chaque.....	7,200 00
Un prix en or de mille piastres.....	1,000 00
Cinquante prix de \$50 chaque.....	2,500 00
Cent prix de \$5 chaque.....	500 00
Deux cents prix de \$3 chaque.....	600 00
Six cents prix de \$1 chaque.....	600 00

Mille dix prix valant\$21,200 00

DONS :

1—A l'Evêché de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale	2,000 00
2—Pour venir en aide à la construction de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.	1,000 00
3—Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul)	1,000 00
4—Aux sœurs du Bon Pasteur.....	500 00
5—Aux Jésuites.....	500 00
6—Aux Oblats.....	500 00
7—Aux Sœurs de la Providence.....	500 00
8—Aux Sœurs de la Miséricorde.....	500 00
9—A la Colonie Populaire.....	500 00

\$7,000 00

Des Agents Responsables sont demandés

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les agents seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêché de Montréal.

Le soussigné devra chaque semaine faire un dépôt des argents des Billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le *Nouveau Monde*, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal usé, sont priées d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois Prêtres et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de l'Evêché qui en passera titre au gagnant aussitôt après la loterie, en par le gagnant payant le prix du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné.

Pour \$10 on aura 11 Billets
" 20 " 22 " etc.

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port.

S'adresser à

G. H. DUNESNIL,
Gérant et Trésorier,
De la Loterie Ville-Marie,
No. 5, Rue St. Sacrement,
Montéal.

20 janv.

Associé demandé

ON demande pour une Manufacture de Chaussures établie depuis vingt ans, un ASSOCIÉ pouvant disposer d'un capital de

\$50,000

La Fabrique dont il s'agit est l'une des plus anciennes, des plus considérables, des plus prospères et des mieux situées de la ville.

Ses relations sont très-étendues dans les principales villes des provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

La maison qui demande un associé réalise des profits très considérables et désire développer ses relations. Des informations précises seront fournies en temps et lieu.

S'adresser par lettre au propriétaire du *NEGOCIANT CANADIEN*, No. 10 Rue St. Nicholas, Montréal.

CHAUDIÈRES A SUCRE

A

Vendre à Prix Réduits

PAR

L. J. Beliveau & Cie.

No. 297, Rue St. Paul

MONTREAL

15,000 Chaudières à Sucre

En fer blanc de un à deux gallons.

L. J. BELIVEAU.

6 Mars.

22 21

AVIS

AVIS est par le présent donné, qu'à la prochaine session du Parlement du Canada, demande sera faite aux fins d'obtenir un acte pour incorporer une Compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du Canada", dont le Bureau principal sera à Montréal.

Montréal, 6 février 1873.

N. VALOIS & CIE.

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES EN GROS

26 et 28 Place Jacques Cartier,

MONTREAL.

NARCISSE VALOIS.

JUDE VALOIS.

KIRKWOOD & MORE,

Marchands de

CEREALES, FARINES, POISSONS, ET HUILES
DE POISSON,

No. 26 Rue des Enfants Trouvés,

MONTREAL.

ADOLPHE GERMAIN

AVOCAT,

SYNDIC OFFICIEL POUR LE COMTÉ RICHELIEU

RUE GEORGE, SOREL.

M. GERMAIN se charge de toutes affaires légales et de collections dans le District de Richelieu.

HOSPICE LABELLE & CIE.

Marchands de

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,

No. 10, RUE DU PORT,

52

MONTREAL.

P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL, ARTHABASKAVILLE,
Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.